



# Actualités du service du livre et de la lecture (ministère de la Culture)

**Jérôme BELMON**

*DGMIC – Service du livre et de la lecture*  
Journées du patrimoine écrit 2023 – Aix-en-Provence

# Plan de l'intervention

- 1. Evolution du cadre juridique**
- 2. Communication et publications**
- 3. Les grands chantiers nationaux**

# 1. Evolution du cadre juridique

- **Décision du Conseil d'Etat en date du 22 juillet 2022 Ministre de la Culture/M. Amaury de Villoutreys sur la question de l'étendue du droit à indemnisation des détenteurs de bonne foi d'un bien appartenant au domaine public, en cas de demande de restitution par l'Etat. Indemnisation fixée par le juge administratif à hauteur de 10% de la valeur vénale du bien.**

**Cette décision qui fait jurisprudence incite le ministère de la Culture à repenser sa politique en matière de revendication de biens culturels appartenant au domaine public.**

**Un vademecum relatif à la restitution des biens culturels publics est actuellement en cours d'élaboration au ministère de la Culture (travail intersectoriel).**

# 1. Evolution du cadre juridique

- **Projet de loi relatif à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945.**

**Adoption en première lecture au Sénat le 23 mai 2023.**

**Ce projet de loi prend bien en compte la question des livres spoliés, sur lesquels un important travail de repérage et d'identification dans les catalogues locaux et nationaux (CCFr) a été mené.**

**Objectif : faciliter la restitution de ces biens aux descendants et ayants droit des personnes spoliées.**

## 2. Communication et publications

Publication en juillet 2022 par le ministère de la culture et la FNCC d'un guide présentant les dispositifs d'accompagnement de l'Etat pour les bibliothèques territoriales.



## 2. Communication et publications

**Publication en juin 2023 de la brochure consacrée aux Acquisitions patrimoniales aidées en 2022.**

**Un an d'enrichissement des collections des bibliothèques territoriales**



**ACQUISITIONS PATRIMONIALES  
AIDÉES EN 2022**  
UN AN D'ENRICHISSEMENT DES  
COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES  
TERRITORIALES

Paris, juin 2023

## 2. Communication et publications

**Deux événements d'ici la fin de l'année 2023 :**

**Campagne nationale de communication du ministère de la Culture sur les bibliothèques (septembre 2023)**

**Publication d'ici fin 2023 d'un Atlas des bibliothèques territoriales**

## 3.1. Signalement des manuscrits et des livres anciens (jusqu'en 1830)

### / Objectifs fixés par le ministère de la Culture :

**Avoir achevé le signalement des livres anciens et des manuscrits et archives des bibliothèques territoriales en 2025.**

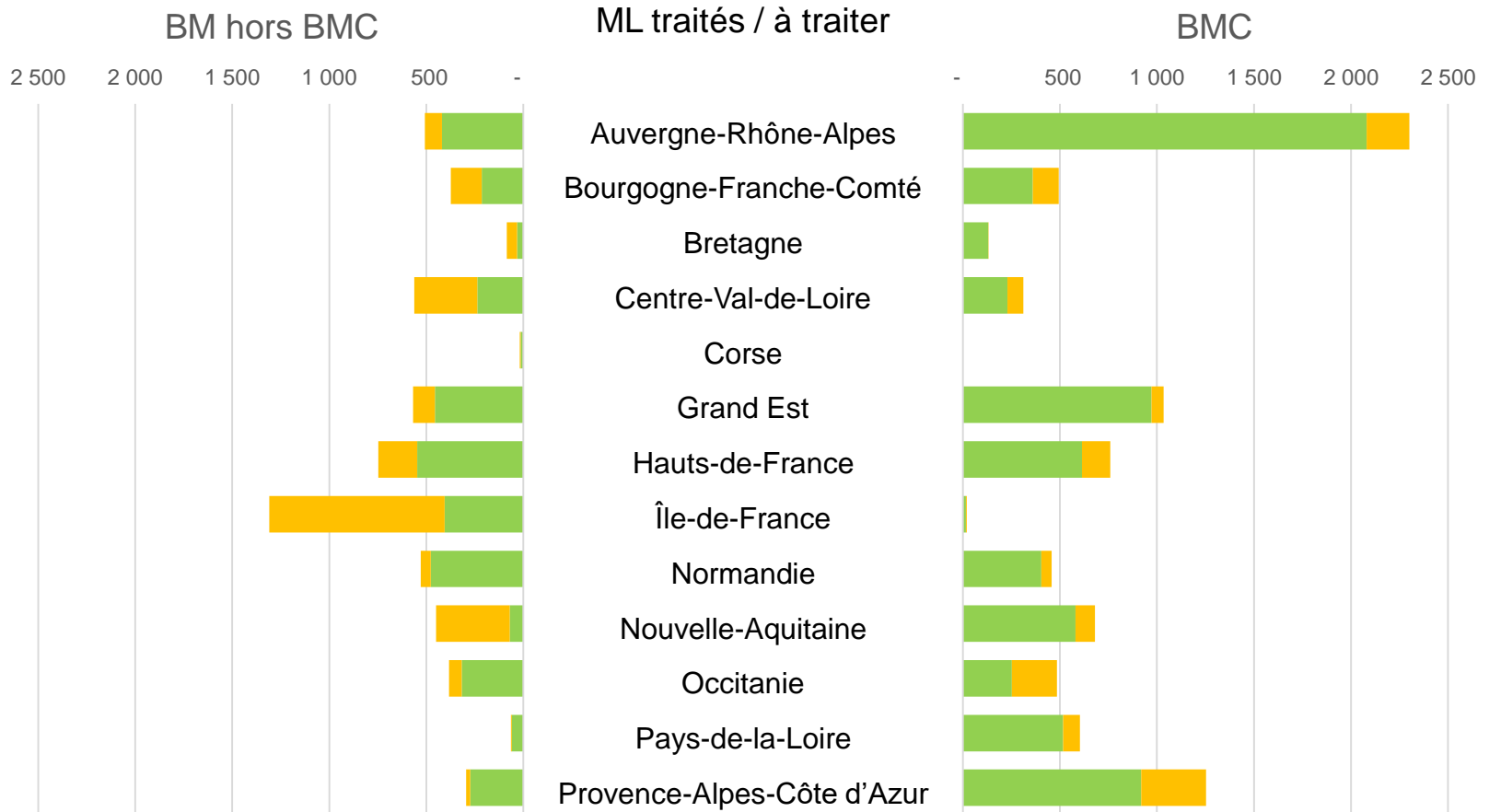
**Diffuser ces données au CCFr et dans les catalogues locaux.**

### / Deux leviers financiers possibles :

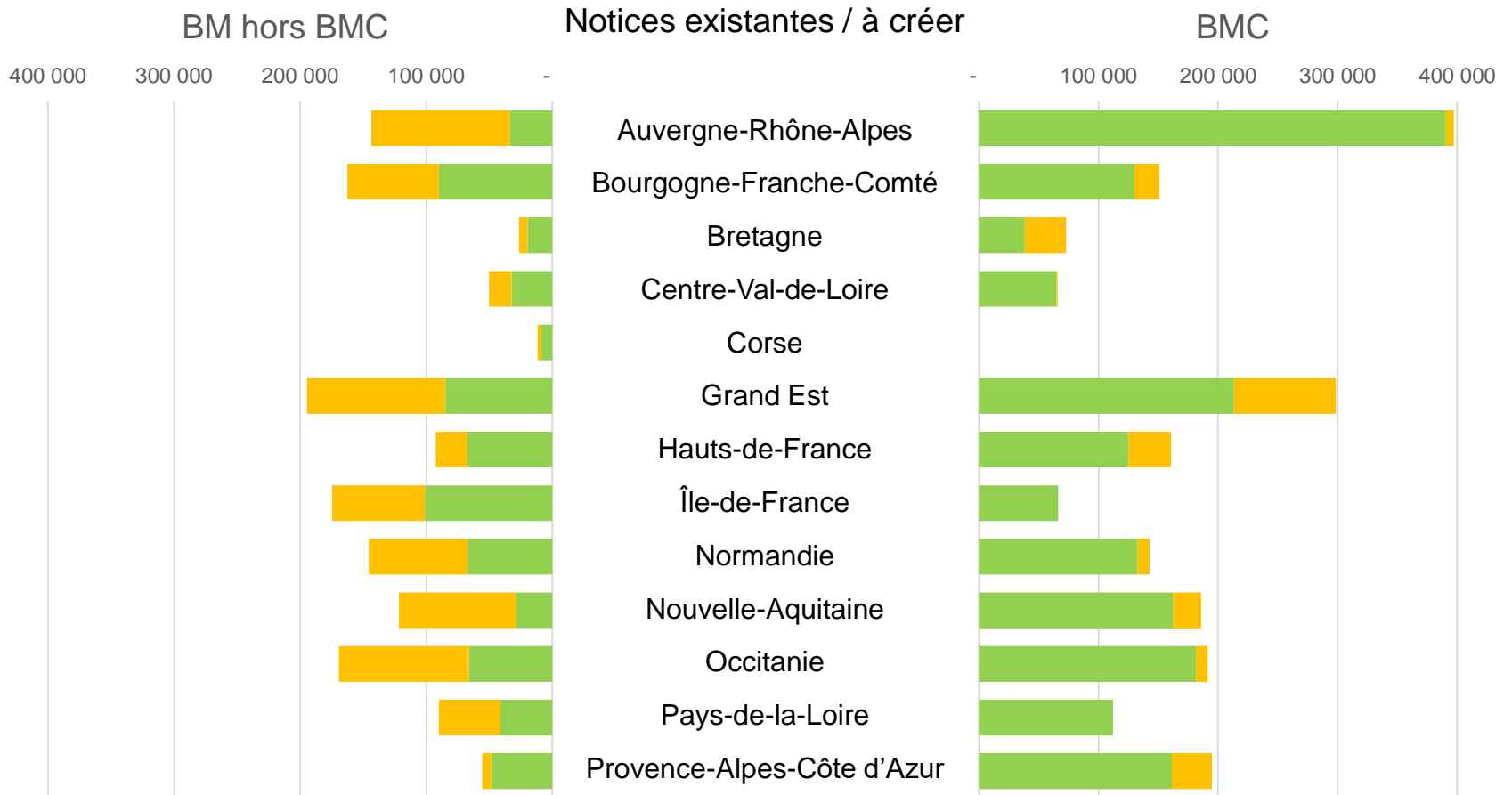
- Le **concours particulier bibliothèques de la DGD**, pour subventionner les projets de signalement conduits par une bibliothèque municipale (soit en recrutant du personnel, soit en recourant à une prestation extérieure).
- L'**appel à projets national « Patrimoine écrit des bibliothèques »**, pour financer les opérations collectives pilotées par les structures régionales pour le livre.



### 3. Avancement du signalement des manuscrits



### 3. Avancement du signalement des livres anciens



## 3.2. Stratégie nationale sur les plans d'urgence

### Rapport de l'IGESR « Les plans d'urgence dans les bibliothèques patrimoniales françaises » (2022)

	Avec plan d'urgence	Sans plan d'urgence	Nombre de réponses
ESR et GE	18	29	47
Bib. Culture (avec BnF)	18	118	136
Total	36	147	183
% de réponses	<b>19,7</b>	<b>80,3</b>	

Création d'un poste de chargé de mission plan d'urgence au SLL (Michela Rega)

## 3.2. Stratégie nationale sur les plans d'urgence

### 1. Directive nationale d'orientation (été 2023)

### 2. Plan de formation

- pour les bibliothèques classées (fin 2023-fin 2024), pour que chaque bibliothèque classée ait un plan d'urgence à la fin des conventions de mise à disposition 2022-2024
- pour les autres bibliothèques territoriales françaises (2024-2026).

**Objectif : déploiement national des plans d'urgence d'ici 3 ans dans toutes les bibliothèques territoriales patrimoniales.**

## 3.3. Projet de plan national sur la presse ancienne

### A l'origine et au cœur de cette politique, les réflexions et les projets de la BnF :

- Un rapport : « La presse physique et numérique à la BnF : états des lieux et perspectives », par Catherine Aurérin et Aline Girard (mars 2018) ;
- La construction d'un nouveau centre de conservation à Amiens, qui fait une place centrale à la presse ;
- Le projet de constituer une « collection de référence » de la presse à la BnF, correspondant à la numérisation de 2800 titres

### Une ambition nationale, car :

- Un objet patrimonial très partagé (des titres nationaux à la BnF ; des titres locaux en région, en services d'archives et en bibliothèques), qui implique une coordination nationale ;
- Des volumétries énormes à traiter, qui justifient des moyens financiers importants.

## 3.3. Projet de plan national sur la presse ancienne

### Signaler la presse ancienne :

- Objectif : achèvement du portail *Presse locale ancienne* de la BnF (issu du BIPFPIG), en lien avec le Sudoc-PS.
- Reste à faire : 20 départements métropolitains et ultramarins dont les titres doivent être analysés en croisant collections de la BnF et en région (repérage et localisation des exemplaires physiques ; recensement des numérisations déjà faites)

### Numériser la presse ancienne :

- Aujourd'hui, près de 40 millions de pages de presse ont été numérisées par la BnF et par les collectivités territoriales
- Achever la numérisation de la collection de référence de la BnF (1000 titres sont à traiter sur les 2800 de cette collection)
- Poursuivre la numérisation de titres conservés en région
- En proposer une diffusion gratuite sur Gallica et en région

## 3.3. Projet de plan national sur la presse ancienne

### Conserver la presse ancienne :

- Des enjeux : Transition énergétique, fragilité des supports physiques, constitution de substituts numériques ; coûts budgétaires de la conservation (immobilier et numérique)
- Se pose à nouveau la question de refonder une politique nationale de la conservation partagée, en particulier pour les titres numérisés.
  - A l'échelle nationale, entre les titres de la collection de la référence de la BnF et les collections correspondantes conservées en région.
  - A l'échelle régionale, pour les titres locaux.
- Exige un approfondissement réglementaire et opérationnel (quel opérateur en région pour piloter des plans de conservation partagée?)

### Quelle concrétisation ?

En fonction des moyens qui seront alloués au PLF 2024 et suivants.

Nécessité d'une coordination nationale

## 3.4. Dématérialisation des demandes de certificats d'exportation des biens culturels

**Le SLL (bureau du patrimoine) traite annuellement 3000 demandes de certificats d'exportation, déposées au format papier par les demandeurs (libraires, maisons de ventes, transporteurs).**

**Objectif : faciliter le dépôt des demandes, qui se feraient sous forme dématérialisée (photos comprises) avec accès à une plateforme de saisie.**

**Calendrier : prototype attendu pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2023 pour ouverture au public au 1<sup>er</sup> janvier 2024**